

*Au Puits  
de  
La Paracha*

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Térouma*





# FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,  
éclaircissement ou tout  
autre sujet il est possible  
de nous contacter:  
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:  
Mail@BeerHaparsha.com

*Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.*

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

*En hébreu:*

באר הפרשה  
subscribe@beerhaparsha.com

*En anglais:*

**Torah Wellsprings**  
Torah@torahwellsprings.com

*En Yiddish:*

דער פרשה קוואל  
yiddish@derparshakval.com

*En Espagnol:*

**Manantiales de la Torá**  
info@manantialesdelatorah.com

*En Français:*

**Au Puits de La Paracha**  
info@aupuitsdelaparacha.com

*En Italien:*

**Le Sorgenti della Torah**  
info@lesorgentidellatorah.com

*En Russe:*

**Колодец Торы**  
info@kolodetztory.com



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emounah  
1630 50th St, Brooklyn NY 11204  
718.484.8136

**EN ISRAËL:** Makhon Beer Emouna  
Re'hov Dovev Mecharim 4/2  
Jérusalem  
Téléphone: 02-688040

**Edité par le Makhon Beer Emouna**  
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque  
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires  
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est  
contraire à la Halakha et à la loi.

# Au Puits de La Paracha

## Térouma

**« De chaque homme qui y est porté par son cœur, vous prendrez mon prélèvement » : prélever de soi-même et faire don de ses propres désirs**

« Parle aux Bné Israël : qu'ils prennent pour Moi un prélèvement ; de chaque homme qui y est porté par son cœur vous prendrez mon prélèvement. » (25, 2)

Les commentateurs se sont déjà penchés sur plusieurs points concernant les expressions employées dans ce verset : 1) Pourquoi est-il écrit : « qu'ils prennent pour Moi un prélèvement », alors qu'il aurait fallu écrire a priori : "qu'ils Me donnent" ? 2) Apparemment, la mention : « de chaque homme qui y est porté par son cœur » est superflue. Il aurait suffi d'écrire : « qu'ils prennent pour Moi un prélèvement », sans rien ajouter.

Il est connu que **le Sanctuaire et tous ses ustensiles font allusion au sanctuaire que constitue le corps de chaque homme et qu'il lui incombe de sanctifier et de purifier afin de mériter que la Présence Divine y réside**. A la lumière de cet enseignement, le Divré 'Haïm explique que l'expression : « qu'ils prennent pour Moi » signifie : "qu'ils prennent le Saint-Béni-Soit-Il pour qu'Il réside en eux", comme l'enseigne la Guemara (Taanit 11a) : "Un homme devra toujours considérer comme si la sainteté résidait dans ses entrailles." La Torah nous montre la voie par laquelle on peut y parvenir : par le biais d'un **prélèvement**, une séparation, à savoir en se séparant du superflu et en se sanctifiant en s'abstenant de ce qui est permis (si ce n'est pas nécessaire ; n.d.t).

A vrai dire, la Torah nous met déjà en garde : « *Soyez saints* » (Vaykra 19, 2), et le Ramban d'expliquer qu'elle veut nous dire : "Sanctifiez-vous dans ce qui vous est permis."

Néanmoins, il n'y a pas de généralité dans ce domaine, car tous les hommes ne sont pas identiques. Ce qui est considéré pour l'un comme superflu peut, pour l'autre, être nécessaire, voire vital. C'est pour cela que notre verset précise : « *de chaque homme* » : chacun suivant sa valeur, sa situation, et son niveau ; « *qui y est porté par son cœur* » : dans ce que son cœur convoite, parmi les choses superflues [comme l'expression "*qui y est porté*" qui suggère une attirance vers quelque chose de facultatif] ; de cela « *vous prendrez mon prélèvement* » : vous vous abstenerez de ces choses inutiles que votre cœur convoite, et grâce à cela, vous mériterez qu'Hachem réside en vous, dans votre corps et dans votre âme.

Selon cette même idée, le Kéli Yakar explique le passage traitant de la "table" du Sanctuaire, au sujet de laquelle il est écrit : « *Et tu lui feras une couronne en or comme une barrière tout autour.* » Il est bien connu que la table du Sanctuaire symbolise tout ce qui touche à l'alimentation. C'est pourquoi la Torah prescrit de lui **faire une barrière qui la protège des désirs, afin que l'homme ne soit pas porté vers eux sans y mettre un frein, mais qu'il leur fixe une limite**. A cette fin, il est dit : « *Et tu lui feras une couronne en or comme une barrière tout autour.* » **Car celui qui réfrène ses désirs est véritablement libre et règne sur lui-même. A l'inverse, celui qui fait constamment des brèches dans les limites à ne pas dépasser, est considéré comme "pauvre d'esprit"**. Il poursuit en expliquant que "c'est pour cela que la Torah utilise pour exprimer *la couronne*, le mot hébraïque קִרְיָה (couronne), car s'il le mérite, (en les réfrénant), ses désirs deviennent pour lui une couronne. Mais sinon (s'il se laisse aller sans les réfréner), ils deviendront pour lui קִרְיָה (étrangers) car il finira par les abandonner aux autres".

Voici, à ce sujet, une histoire qui se déroula au temps de Rav Chlomo Eliézer Elfandri :

Un juif d'Eretz Israël vivait dans la pauvreté et le dénuement le plus total. Son gagne-pain ne lui rapportait presque rien et il ne réussissait dans aucune de ses entreprises. La mort dans l'âme, il se résolut à tenter sa chance dans la lointaine terre du Yémen. Il projetait d'y travailler dans l'orfèvrerie pendant plusieurs années, le temps de mettre de côté une somme conséquente qui lui permettrait de faire vivre décentement sa famille. Mettant son projet à exécution, et après avoir obtenu l'accord de son épouse et de ses enfants, il prit donc la route.

Durant tout son séjour au Yémen, il travailla sans relâche et économisa sou par sou au point de réunir la coquette somme de cent mille dinars. Il décida toutefois de s'attarder encore une ou deux années afin de terminer son travail. Entre-temps, il voulut faire au moins parvenir cet argent à sa famille restée en Eretz Israël et confrontée aux affres de la faim. A cette époque, les communications entre les deux pays n'étaient pas fréquentes et il chercha, longtemps et sans succès, un émissaire en mesure de remettre la précieuse bourse.

Un jour, il entendit que l'un des juifs de l'endroit se préparait à voyager vers Eretz Israël. Tout content, il se rendit chez lui et lui demanda de bien vouloir prendre l'argent et le livrer à son épouse. Ce dernier y consentit moyennant un dixième de la somme comme frais de déplacement. Notre homme fut très étonné : était-ce une manière d'agir que de se moquer de quelqu'un dans la détresse ? Mais, l'homme l'assura qu'il ne se moquait pas de lui et que c'était bel et bien le prix qu'il réclamait, faute de quoi, il n'emmènerait pas un centime en Eretz Israël. L'orfèvre se mit alors à le supplier et à solliciter sa clémence afin qu'il renonce à exiger un salaire aussi exorbitant. Cet argent, il l'avait économisé sou par sou, et avec beaucoup d'efforts, de surcroît ! Lorsqu'arriva

le jour du départ, l'orfèvre comprit que s'il ne saisissait pas cette opportunité, elle ne représenterait pas de sitôt. Il se rendit chez l'émissaire et lui dit qu'il était prêt à payer tout ce qu'il exigerait, l'essentiel étant qu'il remette cet argent au plus vite à sa famille torturée par la faim. A ces mots, l'émissaire accepta la proposition et l'accord fut ainsi conclu par un contrat en bonne et due forme :

« Moi, untel fils d'untel, remet au détenteur de ce contrat la somme de cent mille dinars afin qu'il en donne ce qu'il désire à mon épouse. »

L'émissaire se réjouit de l'occasion qui se présentait à lui. Sur la route, il se mit à réfléchir : le propriétaire de la bourse lui avait consenti, noir sur blanc, le pouvoir de donner ce qu'il désirait. Dès lors, se dit-il, il pouvait se contenter de remettre seulement la moitié de la somme. Tout en continuant à penser, il se demanda pourquoi il était tenu de donner autant. Après tout, il avait même le droit de garder tout pour lui ! Dès qu'il parvint en Eretz Israël, il se rendit en hâte vers la maison de l'orfèvre et remit à sa femme seulement mille dinars. Cette dernière fut saisie de crainte et lui exprima son étonnement : son mari s'était-il exilé de chez lui durant trois années pour une aussi petite somme ? Il lui présenta alors le contrat signé stipulant qu'il était en droit de lui donner ce qu'il désirait. La malheureuse crut perdre la raison : elle venait de passer trois ans extrêmement difficiles pendant lesquels elle s'était consolée uniquement en songeant à la situation meilleure qui l'attendait au retour de son mari. Et voici que ce misérable sans scrupule la dépouillait de tout l'argent que celui-ci avait amassé durant toutes ces années éprouvantes !

Effondrée, elle se rendit chez l'illustre Rav Chlomo Eliézer Elfandri et lui raconta toute l'histoire, ainsi que la fourberie de l'émissaire qui la dépouillait cruellement de tout son argent. Le Rav le convoqua sur le champ. Ce dernier se justifia avec arrogance en arguant que le contrat stipulait

explicitement qu'il avait le droit de décider de la somme à donner à la femme de l'orfèvre. Il était disposé, dans sa générosité, à lui accorder mille dinars et pas plus. Et elle devait le remercier pour cette attention, car il aurait pu lui donner encore moins.

Rabbi Chlomo examina attentivement le contrat et les invita à revenir le lendemain. Il rendrait alors son verdict. Lorsqu'ils se présentèrent à nouveau, le Rav trancha que l'émissaire devait rendre l'intégralité de la somme et se contenter de mille dinars comme frais de mission. L'homme protesta avec virulence : « Etait-ce cela, la justice ?, s'écria-t-il. Ce verdict est faux, le mari a signé de sa main que le détenteur du contrat était en mesure de prendre le salaire qu'il désirait.

-Relis bien la formule du contrat, lui répondit-il. Il y est stipulé : "afin qu'il en donne **ce qu'il désire** à son épouse", cela signifie que la somme que tu désires garder pour toi, remets-la à son épouse. Puisque tu as choisi de garder quatre-vingt-dix neuf mille dinars, tu as dévoilé par cela que c'est **ce que tu désires**, c'est donc la somme que tu dois remettre à cette femme. »

Outre la sagesse exemplaire de Rav Elfandri qui sut rétablir le bon droit de la malheureuse, cette histoire comporte un enseignement de taille concernant le service d'Hachem. Le Yetser Hara tente, en effet, de séduire l'homme en lui suggérant de se comporter à sa guise dans ce monde et de suivre les désirs de son cœur. Mais, en réalité, nous devons apprendre de sa propre fourberie comment servir le Saint-Béni-Soit-Il : **ce que tu désires pour toi-même et avec le même engouement que tu y mets, c'est ce que tu donneras au Saint-Béni-Soit-Il** (et "ce qu'il en reste", l'homme le consacra aux choses matérielles).

**« Deux coudées "et demie", une coudée "et demie" » : faire tout son possible et Hachem complètera**

« Et ils feront l'arche en bois de Chittim, deux coudées **et demie** de long et une coudée **et demie** de haut » (25, 10)

Les commentaires expliquant pourquoi les coudées de l'arche étaient fractionnées (tandis que celles des autres ustensiles étaient entières) ne manquent pas. On pourra cependant y ajouter le suivant :

Le Mahari de Belz explique le Midrach : "**Tov** (bien), c'est le Yetser Ha Tov ; **Tov Méod** (très bien), c'est le Yetser Hara" (Béréchit Rabba 9, 7), de la manière suivante : ce Midrach paraît très étonnant, car, on se demande ce qu'il y a de "**très bien**" dans la création du Yetser Hara. En fait, il explique que celui qui n'a de goût que pour le "**très bien**" en se disant : "Lorsque je parviendrai au sommet, seulement alors je commencerai à travailler !" doit savoir que c'est l'œuvre du Yetser Hara. Car c'est avec ce genre de pensée que ce dernier décourage tout homme. Il lui répète jour après jour : "**De toute façon, tu ne parviendras jamais au plus haut niveau. Donc, abstiens-toi de commencer quoi que ce soit dans le service d'Hachem !**" Et en pratique, on voit souvent chez ceux qui désirent s'élever et se hisser à un niveau "**très**" haut, que lorsqu'ils n'y réussissent pas, ils sont complètement brisés. Ils n'ont aucun goût pour ce qu'ils ont déjà acquis, et ne se réjouissent pas de leur sort spirituel. S'ils ne concrétisent pas toutes leurs aspirations, "cela ne vaut rien !" Mais en vérité, ces pensées sont le fruit du Yetser Hara, qui met tout en œuvre afin de faire tomber sa victime dans les abîmes. C'est le sens du Midrach : "**Tov Méod**, c'est le Yetser Hara." Certes, l'homme doit aspirer à un but et à s'élever sans arrêt. Cependant, il est tenu de se réjouir de tout progrès, grand ou petit, et savoir que même une petite action en l'honneur d'Hachem est très chère à Ses yeux. C'est la raison pour laquelle les dimensions de l'arche sainte étaient fractionnées. Car l'arche symbolise la Torah. Ses dimensions viennent donc enseigner à celui qui l'étudie : « Même si tu n'es pas parvenu au sommet de tous les niveaux et que tu as encore un caractère de "dimension fractionnée", à savoir que tu n'as atteint que des "moitiés", tu as toutes les raisons d'être joyeux et fort, car Hachem est avec toi ! »



En outre, on pourra lui dire que le Saint-Béni-Soit-Il n'exige rien d'autre de lui que sa volonté, et Il complètera ses efforts personnels. Le Sefat Emet (an. 5631) illustre ce qui précède en opposant deux commentaires à propos de notre Paracha :

'Haza'l rapportent le verset : « *Vois, et fais-les (les ustensiles) selon l'image qui t'en a été montrée sur la montagne* » (25, 40), et le commentent de la sorte (rapporté dans Rachi Ad Hoc) : "Moché avait des difficultés dans la confection du candélabre, jusqu'à ce que le Saint-Béni-Soit-Il lui montre un candélabre de feu." D'autre part, à propos du verset (25, 31) : « *D'un seul bloc sera fait le candélabre* », ils commentent : "Du fait que Moché éprouvait des difficultés, le Saint-Béni-Soit-Il lui dit : 'Jette un morceau d'or dans la fournaise, **et il se fera de lui-même.**' C'est pour cela qu'il n'est pas écrit : '*Tu le feras*', mais : '*Il se fera*'." (Midrach Tan'houma rapporté dans Rachi Ad Hoc) A priori cela nécessite une explication : si, de toute façon le candélabre se fit de lui-même puisque Moché n'était pas en mesure de le confectionner, pourquoi fallait-il au début lui montrer un candélabre de feu ? Le Sefat Emet y répond de la manière suivante : **car grâce à la volonté profonde de l'homme, lorsqu'il met tout son cœur et toute son âme, le reste est accompli. Ce qu'il ne peut faire, se fait de lui-même. Pour cette raison, Hachem lui montra un candélabre de feu, afin qu'il désire le faire à son image. Dès qu'il le désira, cela entraîna que le candélabre se fit de lui-même.** Et pour reprendre les mots du Sefat Emet : « Il en est ainsi de toutes les Mitsvot accomplies par chaque juif, **car il est certain qu'il n'est pas du pouvoir d'un homme d'accomplir la volonté du Saint-Béni-Soit-Il. Néanmoins, selon la volonté qu'il manifeste, son accomplissement parviendra de lui-même à son aboutissement.** Malgré tout, l'accomplissement final est également le fait de la volonté de l'homme. Et c'est pourquoi Hachem lui montra (un candélabre de feu), afin qu'il connaisse exactement Sa volonté, et qu'en désirant l'accomplir, bien

qu'il fût limité en pratique, le candélabre se conçut de lui-même. »

Le 'Hatam Sofer écrit explicitement à propos du verset : « *De tout celui qui y est porté par son cœur vous prendrez Mon prélèvement* » : « Il semble que cela vient faire allusion à ceux dont le cœur était porté à donner, mais qui n'avaient rien à donner. Par exemple, les princes désiraient faire don des pierres précieuses pour le pectoral et pour les épaulettes du éphod et ne trouvèrent pas suffisamment dans leurs biens de quoi le faire. Le Saint-Béni-Soit-Il suscita alors des nuées qui leur apportèrent ces bijoux et ils les récoltèrent en même temps que la manne (Cf. Rachi sur le verset : "*Et les Nessiim apportèrent*"). Cela vient faire allusion à tout homme qui désire donner et qui n'en a pas la possibilité. C'est à lui qu'Hachem s'adresse en disant : "*Vous prendrez Mon prélèvement*", **car Je lui prodiguerai de quoi faire ce don.** » (Le 'Hatam Sofer va ici à l'encontre de tous les commentateurs de la Torah qui expliquent que les princes manquèrent d'empressement ; il explique au contraire que c'est grâce à leur désir ardent de faire un don, qu'Hachem suscita ce qu'ils n'étaient pas en mesure d'apporter de leurs propres forces.)

On raconte, au sujet de Rav David Tévil, l'auteur du Na'halat David, que ce dernier occupa le poste de Rav dans une petite ville. Et comme on peut s'imaginer, petite ville signifie également petit salaire, si bien qu'il n'avait presque pas de quoi manger chez lui. De temps à autre, des hommes d'affaires se rendaient chez lui pour des litiges à trancher, et le Rav trouvait alors un compromis. Le salaire qu'il recevait des deux parties pour ses efforts apportait alors un soulagement dans sa famille.

Une fois, deux grands commerçants vinrent chez lui et lui présentèrent un gros différent financier qui les divisait. Grâce à sa grande perspicacité, il réussit à les conseiller avec sagesse et intelligence, et les deux hommes sortirent de chez lui contents et joyeux. C'est alors que le Rav leur dit :

« Vous savez très bien que, de temps en temps, je trouve pour vous un arrangement dans des litiges qui vous opposent. Je ne vous ai jamais rien demandé et j'ai toujours reçu les "petits présents" que vous consentiez à me donner de vous-mêmes. A présent, j'ai une demande personnelle à vous adresser. Avec l'aide d'Hachem, je viens de fiancer ma fille et je me suis engagé à donner une dot importante en l'honneur d'un fiancé paré de toutes les vertus. Je vous demande de me venir en aide, car, aujourd'hui, c'est moi qui ai besoin de votre soutien tellement nécessaire. »

Comme on peut se l'imaginer, les deux hommes commencèrent par se défendre en invoquant une série d'excuses diverses : le Maasser (la dîme), ils le donnaient à des fins auxquelles ils s'étaient déjà engagés, et de manière générale, ils avaient des engagements envers les habitants de leur propre ville selon la loi qui donne priorité aux indigents de son lieu de résidence. Ils ajoutèrent "très intelligemment" qu'à ce qu'il semblait, le Rav devait se faire aider par les habitants de l'endroit en vertu de la même loi, car chacun devait soutenir les pauvres de sa propre ville.

« Je vais vous raconter une histoire vécue, leur dit le Rav. Elle concerne un juif qui avait été béni par le Ciel d'une très grande richesse. Lorsqu'il quitta ce monde, il laissa une fortune colossale tant en biens mobiliers qu'immobiliers, des trésors de pierres précieuses et, en outre, une paire de Téphilines très chères que le défunt en question avait commandées chez le plus grand Sofer de la génération. Ce dernier, avant d'écrire chaque Nom d'Hachem s'était trempé dans un Mikvé d'eau froide (et s'était roulé dans la neige). Le parchemin avait été travaillé avec une attention particulière, les lanières avaient été commandées chez le fabricant le plus renommé du monde à l'autre bout du monde, etc. En bref, tout avait été accompli avec le soin le plus extrême, quelque chose d'extraordinaire, si bien que leur prix atteignait une fortune !

Lorsque les enfants vinrent pour le partage de l'héritage, chacun désira se les approprier pour lui-même. Ils commencèrent à se disputer. L'aîné des frères prit la parole et leur dit : "Ne mélangeons pas le sacré avec le profane ! Partageons le reste de l'héritage sans y mêler les saintes Téphilines, et nous verrons ensuite quoi faire avec elles" ! Et ainsi fut fait.

Entre-temps, ils se souvinrent que leur jeune frère, tout récemment devenu orphelin, s'appêtait à faire sa Bar Mitsva et qu'on ne lui avait toujours pas acheté de Téphilines. De ce fait, ils lui remirent ces Téphilines afin qu'il les mette chaque jour jusqu'à ce qu'on lui en achète des neuves, en lui recommandant toutefois d'en prendre le plus grand soin. Le jeune garçon, qui avait bien conscience de leur valeur et qui avait vu l'importance que ses grands frères leur accordaient, ne cessa pas un instant de veiller sur les Téphilines comme à la prunelle de ses yeux. Après un certain temps, lorsque ses frères virent quel respect leur petit frère vouait aux Téphilines, ils décidèrent d'un commun accord de les lui octroyer pour toujours.

Le jeune garçon grandit, se maria, et devint très riche et responsable de nombreuses entreprises. Il se mit alors à parcourir le monde pour ses affaires, mais il ne cessa jamais de veiller à ses Téphilines même au prix de grands efforts. Un jour, il dut séjourner au loin pour son commerce. Il quitta son hôtel pour un voyage d'une journée, mais lorsqu'il voulut y revenir, il se trompa de chemin et ne parvint pas à retrouver sa route. Il fut donc forcé de s'arrêter dans un petit village où il passa la nuit chez l'un des goyim de l'endroit qui tenait un petit hôtel. Tout en étant là-bas, il se rappela que ses précieuses Téphilines n'étaient pas avec lui du fait qu'il n'avait pas prévu en sortant de son hôtel, qu'il n'y serait pas de retour le jour-même. De ce fait, le matin venu, il s'enquit auprès du maître d'hôtel non-juif si un juif habitait dans les lieux.

“Au bout du village, lui répondit-il, se trouve un (demi) juif. Là-bas tu pourras trouver des Téphelines et toutes les sortes d’objets de culte que tu cherches” ! Le commerçant pensa : “Je mettrai ici les Téphelines que je trouverai et, lorsqu’en fin de journée avant le coucher du soleil, je reviendrai chez moi, je mettrai les précieuses Téphelines héritées de mon père. Ainsi il ne se passera pas un jour sans que je les mette”. De fait, dans la maison qu’on lui avait indiquée, il trouva un homme qui ne connaissait presque rien au judaïsme. Ce dernier fouilla dans ses affaires et finit par y trouver des Téphelines qui, au vu de leur aspect, semblaient être Pessoulote (impropres à l’accomplissement de la Mitsva ; n.d.t) et, cela va sans dire, très loin d’être “Méhoudarote” (selon toutes les règles de la Loi ; n.d.t). Qui les avait écrites ?! Sans autre alternative, et à contrecœur, il mit ces Téphelines en ignorant s’il était bien en train d’accomplir avec elles la Mitsva. Finalement, il ne réussit à rentrer chez lui qu’après la tombée de la nuit, et il s’avéra alors qu’il avait raté un jour de mettre ses Téphelines Méhoudarote. Toute sa vie, il se repentit pour ce jour où il avait “mérité” l’appellation de *קרקפתת דלא מנה מנה* “תפילין” (“Une tête qui n’avait pas porté de Téphelines”).

Les jours et les années passèrent, et arriva le jour où ce commerçant fut appelé à rendre son âme à son Créateur. Lorsqu’il comparut devant le Tribunal Céleste pour rendre le compte de ses actes à Hachem, il fut décrété qu’il avait été un *קרקפתת דלא מנה מנה תפילין* (qu’il n’avait jamais porté de Téphelines de sa vie). Car en vérité, malgré toutes les précautions qui avaient été prises par son père pour leur confection, il avait manqué un détail, qui les rendait complètement Pessoulote. Il crut défaillir. Il avait été tellement certain de lui-même durant toute son existence qu’il mettait les Téphelines les plus Méhoudarote du monde. Son verdict fut sur le point d’être tranché, lorsque soudain, un ange défenseur surgit de nulle part et intercèda en sa faveur en déclarant : **“Néanmoins, un tel jour de rude hiver, dans un village reculé, cet homme a mis des Téphelines propres à l’accomplissement de la Mitsva”** ! Et par conséquent, ce Tsadik fut sauvé grâce à ces

Téphelines, et son jugement fut tranché pour être reçu au Gan Eden.

Il s’avéra que toutes les pensées élevées qu’il avait eues durant toutes ces années, ne lui valurent finalement rien du tout, et précisément cette Mitsva qui lui avait semblé être insignifiante, sans aucun contenu spirituel, (“que pouvait-elle m’apporter, de vieilles Téphelines, qui savait s’il elles étaient cachères, si elles avaient été vérifiées même une fois durant les 70 ans passés ?!”), fut celle qui l’avait sauvé au jour du Jugement » !

Le Na’halat David raconta toute cette histoire aux deux commerçants. Puis il ajouta :

**« Vous aussi, prenez leçon de cette histoire, car un homme ne peut jamais savoir ce qui lui vaudra d’être jugé favorablement au jour du Jugement...On ne peut pas savoir...Peut-être que précisément cette action vous sauvera au jour dernier » !**

En ce qui nous concerne, chacun dans la situation où il se trouve, traverse plusieurs fois des épreuves et des difficultés, et il se dit “Certes, je sers constamment Hachem, mais aujourd’hui, je ne peux pas, je n’arrive pas” ! Et il lui semble que ce jour est un jour perdu pour lui, sans Torah, sans prière, sans avoir surmonté son Yetser, sans sainteté : à quoi rime cette prière sans tête, cette Torah sans concentration d’esprit ?! Est-ce que ce service d’Hachem sans aucune forme a-t-il une quelconque valeur, que peut déjà valoir cet acte insignifiant qui se présente à moi, que cela peut-il m’apporter, à quoi cela sert-il puisque de toute façon mon Séder d’étude est faible, de toute façon vu que je l’ai déjà interrompu plusieurs fois” ? Ou encore, lorsqu’il marche dans la rue, il pense “A quoi cela sert-il de veiller à mes yeux, puisque j’ai déjà trébuché ?!”, et ainsi de suite d’autres pensées du même genre. Mais en vérité, apprenons de cette histoire : cette même mise de Téphelines à laquelle ce commerçant n’attribuait aucune importance (“ces Téphelines étaient-elles au moins cachères, un juif les avaient-elles écrites ?”), fut précisément celle qui décida de son sort beaucoup plus que ce qui lui avait paru important durant toute son existence !